

Quand la parole commune l'emporte sur les divergences

Commençons par l'exception : huit ans, de fin 1990 à l'été 1998, en détachement au Centre national de documentation pédagogique (CNDP), comme directeur de la documentation.

J'y ai été accueilli, après un entretien fort chaleureux avec le directeur général, par la personne qui allait être, pendant quelques années, ma principale collaboratrice, chef d'études documentaires, espèce composée en tout et pour tout de cinq individus (comme on dit en histoire naturelle) dans tout le système éducatif et constituant le sommet de la hiérarchie documentaire de cet écosystème. Et la dame de m'exposer tout de go que je n'y étais pas le bienvenu, que l'arrivée à la tête de la fonction de documentation du réseau du CNDP d'un conservateur de bibliothèque était ressentie comme un désaveu des personnels des corps de documentation de l'éducation nationale et que j'allais rencontrer les plus grandes difficultés à me faire accepter de ceux-ci.

Elle avait tort : à quelques individualités près, les personnels de la documentation du CNDP et de ses centres régionaux et départementaux ont très vite compris l'intérêt qu'il y avait à ce que leur action soit coordonnée, pour la première fois, par un professionnel de la documentation (au sens large), qui partageait avec eux nombre de points de vue et préoccupations et j'ai, en fait, éprouvé beaucoup de plaisir à travailler avec eux. La difficulté vint d'ailleurs, du milieu ambiant.

Avec la communauté d'enseignants qui dirigeait et animait le réseau du CNDP le dialogue fut souvent difficile : je parlais documentation, on me répondait pédagogie. Quoi de plus naturel. Mais alors que j'évitais soigneusement d'émettre le moindre avis en matière pédagogique, mes interlocuteurs enseignants ne se privaient pas d'énoncer les leurs sur la question documentaire, étant entendu que la pédagogie primait sur tout.

Pas de langage commun, peu de culture partagée... Il valait mieux que l'expérience ne se prolongeât pas trop. Je partis, non sans mal, vers d'autres horizons, un professeur agrégé d'écono-

mie me succédant et tout rentrant dans l'ordre, sans doute...

En dehors de cette longue parenthèse, le reste de mon parcours, dans sa diversité*, me paraît beaucoup plus marqué par certaines convergences que par d'infranchissables délimitations. À cela, me semble-t-il, deux raisons principales :

- le travail durable dans les associations professionnelles ;
- l'action au sein d'organismes ayant des missions structurantes pour les bibliothèques.

Travail dans les associations professionnelles

Très tôt, vivement encouragé par ma patronne de l'époque, j'ai été amené à prendre du service à l'Association des bibliothécaires français (ABF) : sous-section des « Discothécaires » pour commencer, puis section des bibliothèques publiques et groupe Île-de-France. Tout cela restait, certes, très « bibliothèques publiques », mais, dans certains groupes de travail ou au Conseil national, j'eus l'occasion de connaître l'entrecroisement des points de vue et le travail en commun avec des collègues, bien plus expérimentés que moi, représentant les bibliothèques universitaires ou la Bibliothèque nationale. Qu'est-ce qui, du constat de carence pour l'ensemble des bibliothèques à l'époque (dans les années 1970), de la revendication très largement partagée d'une loi sur les bi-

* En bref :

- 1973-1974 : ENSB.
- 1974-1978 : Bibliothèque publique de Massy, responsable de la discothèque et des enseignants du CAFB Musique.
- 1979-1987 : Direction du livre et de la lecture, chef du bureau des actions communes, puis du bureau de la coopération (marchés centralisés pour les bibliothèques, informatisation, coopération entre bibliothèques, formation continue du personnel).
- 1987-1990 : Centre national de coopération des bibliothèques publiques, directeur.
- 1990-1998 : Centre national de documentation pédagogique, directeur de la documentation.
- 1998-2004 : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, directeur.
- 2004 à... : Bibliothèque nationale de France, directeur du département droit, économie, politique.

bibliothèques, des combats pour l'amélioration des statuts et de la formation, des plaidoyers pour la coopération entre bibliothèques de tous types (déjà), a été le plus fédérateur ? Je ne saurais le dire. Mais, à coup sûr, la parole commune l'emportait sur les divergences.

Puis, à partir du milieu des années 1980, ce fut l'engagement dans la création et l'animation de la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB). Dans les agences régionales de coopération des bibliothèques que celle-ci fédérait, d'inspiration très majoritairement lecture publique, là encore, partout, les bibliothèques universitaires étaient présentes et, dans certaines régions même, fort actives. Sur des sujets comme le patrimoine des bibliothèques ou le développement des liens entre les acteurs de la chaîne du livre en région, l'accord se trouvait plutôt aisément.

Quand, plus tard encore, entré dans la mouvance des bibliothèques d'université, je rejoignis l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU), le débat – puisque débat il y eut – sur mon adhésion ne porta pas sur mon manque d'expérience dans ce secteur, mais sur mon statut de directeur d'un établissement (le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, CTLes) qui n'était pas une bibliothèque universitaire au sens institutionnel, c'est-à-dire rattachée à une université, mais un établissement public au service de toutes les universités. Je fus finalement pleinement admis dans ce cénacle et le peu que j'y fis s'y accomplit sans heurt aucun, sans la moindre difficulté d'entendement qui eût été due à un parcours antérieur en totalité effectué « ailleurs ».

Action au sein d'organismes aux missions structurantes

À travailler dans une structure dotée d'une mission de pilotage, d'orientation ou de coopération, et même en se consacrant pour l'essentiel à un type de bibliothèques en particulier, on trouve constamment et sans difficulté des possibilités d'ouverture vers d'autres champs du métier.

Ainsi, à la Direction du livre et de la lecture, qui, dans certaines circonstan-

ces, eut à adopter des démarches divergentes de celles choisies par son homologue chargée des bibliothèques de l'enseignement supérieur, les occasions de dialogue et, sur certaines questions, d'actions communes, étaient fréquentes: formation professionnelle, création du CCN-PS (Catalogue collectif national – publications en séries), travaux sur les fonds patrimoniaux et leur conservation, etc. Ou encore, le Centre national de coopération des bibliothèques publiques, *a priori* entièrement dédié à celles-ci, ouvrit très tôt ses stages et ses journées d'étude aux autres types de bibliothèques, qui y venaient nombreuses. Et même le CTLes, à la fonction si singulière et totalement orientée vers les bibliothèques universitaires, ne laissait-il pas de susciter questions et visites de la part de bibliothécaires de lecture publique confrontés, eux aussi, aux problèmes de conservation à long terme de leurs collections.

Quant à la Bibliothèque nationale de France, elle commence, ces dernières années, à jouer le rôle d'agent d'équilibre du paysage documentaire français que beaucoup attendaient d'elle. Sa démarche rénovée de partenariat avec ses pôles associés de diverses natures et l'élargissement de son offre de produits et services ainsi que de son offre culturelle fournissent, à nombre de ceux qui y exercent, des possibilités de contacts nombreux et de réels travaux partagés avec des collègues de bibliothèques de tout type et de tout statut.

Oui, dans chacun de ces emplois qui ont tous été des choix et autant de chances, j'ai pu expérimenter que ceux-ci, pour être pluriels, n'en possèdent pas moins de véritables constantes et que, finalement, c'est beaucoup moins par le canal des statuts des bibliothèques et des corps que par les contours de chaque poste pris individuellement (et un peu aussi par ce qu'on y met soi-même) que se définissent les métiers que nous exerçons.

Pascal Sanz

Bibliothèque nationale de France
Département droit, économie,
politique
pascal.sanz@bnf.fr